N° 425 — CINQ CENTIMES — Vendredi 24 Janvier 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 42
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. - Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES..... 0 fr. 50
FAITS DIVERS..... 0 fr. 75
LOCALES..... 1 fr. 00

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux *Bureaux du Journal*, 42 Rue Nationale, à PARIS, à l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, pour toute la *BELGIQUE* et la *HOLLANDE*, à la Société anonyme de publicité générale, 104, boulevard Anspach et 5, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 Français.	87	81	Ext. d'Esp. 4 0/0	72	96
4 1/2 0/0 Franc.	—	—	Rio-Tinto.....	411	87
Egypte 6 0/0...	472	18	Panama.....	78	85
5 0/0 Italien...	93	67	Russe.....	94	1/16
5 0/0 Turc.....	17	95	Alpines.....	258	87
Chemins Turcs	—	—	Suez.....	—	—
6 0/0 Hongr. or.	87	5/8	Tharsis.....	—	—
Chemin Oltom..	—	—	Tendance soutenue.		

LE BUDGET
de 1891

Le projet de budget pour l'année 1891 sera probablement déposé sur le bureau de la Chambre d'ici quelques jours, le Conseil des Ministres s'en est presque uniquement occupé dans sa séance de mardi matin et en a arrêté les dispositions générales.

Notre situation financière s'est améliorée sensiblement depuis deux ans, les excédents budgétaires de 1888 se sont élevés à 63 millions l'amortissement compris, et ceux de 1889 ne seront pas inférieurs à ce chiffre. En persévérant dans une gestion sévère on doit obtenir encore de meilleurs résultats et en faisant une revue rigoureuse des crédits supplémentaires qui doivent être incorporés au budget général nous ferons un premier pas vers l'unité du budget tout en lui assurant un équilibre réel et durable.

A côté du budget, tel qu'il a été établi par le ministre des finances, le Parlement sera saisi du projet de répartition de l'impôt foncier qui, aux termes de la loi de 1890 doit être basé « sur le revenu net des propriétés foncières. »

Pour l'appliquer M. Rouvier a fait procéder à une évaluation des propriétés bâties sur toute l'étendue du territoire. En ventilant les actes enregistrés, ventes, donations, partages, contrats, baux, locations, etc., etc., et en procédant dans les autres cas par comparaisons, les agents des contributions directes sont parvenus, paraît-il, à dresser un état fort exact de la valeur réelle de chaque immeuble.

L'impôt établi sur le revenu net, à l'aide de ce document fiscal, donnerait une plus value de 45 millions, plus-value que le gouvernement propose de consacrer à des dégrèvements importants.

Il y a en effet, des variations considérables d'un département à l'autre dans le contingent assigné à chacun, tandis que la moyenne est de 4,60 0/0, le taux s'élève dans certains départements jusqu'à 7,21 0/0 et descend dans 44 départements entre 4,39 et 0,95 0/0.

Le gouvernement propose d'unifier la moyenne en la fixant à 4,39 0/0. Ce serait pour notre région du Nord un soulagement considérable, le taux de notre imposition foncière étant beaucoup plus élevé que celui qu'il s'agit d'adopter.

Le projet de budget de 1891 comprend également une réforme de la contribution perçue sur les portes et fenêtres, qui serait transformée et l'impôt de répartition deviendrait un impôt de quotité établi d'après un tarif déterminé.

Nous ne savons pas encore quels sont très exactement les projets du gouvernement à cet égard, mais cette modification apportée à l'assiette de l'impôt sur les portes et fenêtres est inévitable, elle est la conséquence logique du grand travail d'évaluation auquel on vient de se livrer pour toutes les propriétés bâties.

Cette contribution sur les portes et fenêtres est en effet fort injustement établie. On ne tient compte ni de la forme, ni de la dimension des ouvertures impossibles, cuisines ou salons, bouloirs ou commodités sont également imposés, qu'il s'agisse d'un simple jour pratiqué pour donner une aération indispensable à des pièces de première nécessité, ou de larges et spacieuses fenêtres qui ne répondent qu'à des goûts de luxe et de confortable, le fisc ne fait aucune distinction, la taxe est la même.

Non-seulement ce n'est pas juste, mais c'est contraire aux intérêts de l'humanité, puisque l'impôt ainsi appliqué tend à mesurer l'air et la lumière à ceux qui en ont le plus besoin, aux pauvres dont la vie s'écoule en général, et pour cause, dans un espace fort restreint.

Enfin, cet impôt improportionnel et vexatoire donne naissance à des chicanes entre le public et l'administration qui se traduisent quelquefois par les solutions les plus extraordinaires.

Notre très distingué confrère, M. Paul Degouy, citait à ce propos deux arrêts du conseil d'Etat qui sont véritablement typiques.

Le premier de ces arrêts (n° 1557) déclare solennellement que l'ouverture éclairant un cabinet d'aisances est impossible quand ce cabinet fait partie de l'habitation.

Le second (n° 2514), déclare, en revanche, que si le cabinet est séparé de l'habitation par une cour, ses ouvertures ne doivent pas être soumises à la contribution des portes et fenêtres.

C'est de la chinoiserie pure.

Un impôt qui en arrive à provoquer de pareilles décisions de la plus haute juridiction administrative du pays est évidemment mal conçu, il porte à faux, il n'y aurait qu'à le supprimer, malheureusement dans l'état actuel de nos ressources et de nos dépenses, c'est impossible, il fournit annuellement cinquante millions à l'Etat et trente millions aux départements dont on ne peut se passer, il faut donc se contenter de le modifier.

Le budget de 1891 réalisera donc un progrès très appréciable sur les budgets précédents.

Il accusera une propension marquée vers l'unité de budget ; il diminuera l'impôt foncier pour 58 départements et en fera une juste péréquation ; enfin il fera cesser l'inégalité choquante qui résultait de la perception telle qu'elle est actuellement établie de l'impôt sur les portes et fenêtres.

C'est un bon début de législature.

Th. BERGÈS.

LE DÉFI DE M. JOFFRIN

Le lendemain d'une séance orageuse. — Démission offerte.

Mardi on commentait beaucoup, dans les couloirs de la Chambre, les incidents qui avaient marqué la séance de la veille.

Tout particulièrement, M. Joffrin était très entouré.

— Les boulangistes, a dit à un moment le député de Montmartre, ont eu bien tort de vouloir m'empêcher de parler sur une question ouvrière. Je demandais le rétablissement de crédits en faveur d'ouvriers grévistes, crédits annulés par le ministre de l'intérieur, et les boulangistes, qui disent être pleins de sollicitude pour les prolétaires, ont tout fait pour m'empêcher de placer un mot. Vous savez s'ils y ont réussi !

A mon avis, c'est une maladresse de plus à l'actif des amis du général. Ils auraient pu soulever leur protestation, — car ils protestent toujours, ces gens-là ! — lors de mon intervention dans un débat de politique intérieure.

En tout cas, puisque les boulangistes ont l'aplomb de se croire les seuls représentants légitimes du peuple, je leur propose ceci :

Nous donnerons eux et moi notre démission de députés et nous nous représenterons devant les urnes électorales. Ils verront bien alors combien leur prétention est sotte et de quelle façon ils resteront sur le carreau.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

A la Chambre

Notre correspondant parlementaire nous télégraphie à la date du 22 janvier :

Echec de la réunion des Droites

Un certain nombre de membres de la Droite parmi lesquels M. Déjardin-Verkinder ont pris l'initiative d'une réunion plénière des Droites.

Cette nouvelle tentative parait devoir abouter au même échec que la première fois.

Il est certain que cette tentative est un essai de MM. de Mackau, de Cassagnac et de la Rochefoucauld de ressaisir l'influence qu'ils ont perdue. On ne se dissimule pas dans la droite ce but, et on ne paraît pas, dans une partie de droite, vouloir y coopérer.

Les royalistes purs, en particulier, refusent de se rendre à la réunion de demain. On nomme comme étant dans ce cas : MM. Cazenove de Pradine, de la Rochejaquelein, de Lur-Saluces, de Villebois-Mareil, de Plazanet, etc.

On cite même un mot typique de M. de Cazenove de Pradine. L'honorable député de la Loire-Inférieure a dit à certains collègues qui le pressaient d'assister à la réunion plénière : « Je ne veux y aller, ni comme prisonnier, ni comme trouble-fête. »

En somme, la réunion n'apportera aucun élément nouveau ni dans la situation de la droite, ni dans la situation politique générale.

La commission de l'armée

La commission de l'armée s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Mézières, pour discuter le projet de loi tendant à modifier la loi sur les réquisitions, dans le but de conférer à l'autorité civile le droit d'exercer les réquisitions par délégation de l'autorité militaire.

La commission commencera ensuite l'examen de la proposition de Mahy, tendant à la création d'un grand état-major ayant un chef à sa tête.

La grande majorité de la commission est opposée à cette proposition, comme le ministre de la guerre lui-même.

Les délégués mineurs

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, s'est rendu à la commission chargée d'examiner la proposition portant création de délégués mineurs.

On sait que cette proposition, née de l'initiative parlementaire en 1882, a été alternativement votée par les Chambres antérieures et le Sénat, sans qu'on ait jamais pu arriver à un texte commun.

C'est à la Chambre actuelle qu'incombe le soin de statuer sur le texte voté par le Sénat dans sa dernière session ordinaire.

Le ministre a déclaré qu'en principe il était absolument opposé à l'institution des délégués mineurs. Ces délégués, élus par les ouvriers, seraient chargés, a-t-il dit, d'inspecter les mines. Ils seront toujours incompétents en matière d'organisation générale des mines et leur besogne se réduira à vérifier les conditions de sécurité du travail.

Or, ces conditions n'entrent jamais en ligne dans les revendications des ouvriers mineurs. On n'a jamais vu de grèves de mineurs après un accident. Les grèves ne sont nées que des questions de durée des heures de travail, de taux des salaires ou de réglementation des caisses des retraites.

Ce sont les seules questions qui préoccupent les ouvriers mineurs et ce seront les seules qui seront traitées par les candidats au poste de délégués mineurs qui solliciteront les suffrages des ouvriers.

On risque donc de faire de ces délégués de véritables agents de grèves, suivant l'expression même du ministre.

Néanmoins, M. Yves Guyot, préoccupé avant tout d'assurer le bon fonctionnement des institutions existantes et du régime parlementaire, néglige sa propre opinion sur le fond pour recommander à la Chambre actuelle d'accepter le texte voté par le Sénat et qui, en tous cas, offre moins d'inconvénients que celui de la précédente Chambre.

En votant ce texte, la Chambre mettra fin à ces renvois alternatifs d'une Chambre à l'autre et permettra d'arriver à un résultat pratique définitif.

L'Election de M. Picot

La sous-commission du 1er bureau de la Chambre chargée d'examiner le dossier de l'élection de M. Picot contre M. Jules Ferry s'est réunie aujourd'hui. Elle a entendu le rapport verbal du rapporteur qui conclut à l'enquête.

Les Droits sur les maïs

Le groupe industriel commercial s'est réuni sous la présidence de M. Lockroy, il a décidé de voter contre les droits sur les maïs étrangers. Il se réunira samedi pour arrêter sa ligne de conduite au sujet de la nomination de la commission des douanes.

NOUVELLES DIVERSES

L'Election de Seine-et-Oise

Paris, 22 janvier. — M. Frédéric Passy, ancien député de la Seine, pose sa candidature à l'élection sénatoriale de Seine-et-Oise. Cette élection doit avoir lieu le 2 février.

LA SANTÉ DU COLONEL LEBEL

Nancy, 22 janvier. — Le colonel Lebel va de mieux en mieux. La nuit a été bonne. Ce matin, le malade a déjeuné avec appétit. Tout annonce une issue heureuse et un rétablissement prochain.

L'Attaque d'une Caravane

Paris, 22 janvier. — Voici de nouveaux détails sur l'attaque d'une caravane aux environs de Zeila :

La caravane était composée de 22 hommes. Elle a été attaquée par des guerriers appartenant à une tribu des Somalis, les Gadbonsis.

Sur les 22 hommes, deux gens seulement survivent ; l'un a reçu 18 coups de lance et l'autre 15.

Ils sont actuellement en traitement à l'hôpital d'Obock.

La route du Harrar est devenue très dangereuse. Deux tribus Somalis, les Aberasnets et les Isas, sont en guerre. Les Anglais feraient des préparatifs militaires pour s'emparer du Harrar.

Faits Divers Télégraphiques

(De notre correspondant particulier)

UN VOL CONSIDÉRABLE. — Naples, 22 janvier. — M. Sam Félice, frère de l'archevêque de Naples, profitant, il y a quelques jours, de ce que tous les membres de sa famille étaient atteints de l'influenza, se fit remettre la direction des affaires du diocèse. A peine l'avait-il, qu'il réalisait 700,000 fr. et prenait la fuite.

L'ASSASSINAT DU BROCANTEUR

— Paris, 22 janvier. — Nos lecteurs se souviennent qu'il y a une huitaine de jours, un nommé Collard fut arrêté pour ivresse, boulevard de Belleville, et qu'il assura connaître les assassins du père Gouriot, le brocanteur de la rue Julien-Lacroix.

Or, hier, on amenait au bureau de M. Tardif, commissaire de police, un jeune homme de 20 ans, nommé Eugène Engel, qui venait de frapper son père d'un coup de pied dans le bas-ventre.

Le père raconta que son fils avait des relations avec le Collard en question et que c'est parce qu'il lui faisait des observations à ce sujet que son fils l'avait frappé.

Il a ajouté qu'il y a huit jours, Eugène avait eu à sa disposition une certaine somme provenant de la vente d'une montre en or à un sieur Flascon, bijoutier, rue de Palikao ; cette montre, a-t-il dit, avait été volée par Collard.

Coïncidence curieuse, une montre en or a été enlevée chez le brocanteur ; serait-ce celle-là et serait-on sur la trace des assassins ?

C'est ce que l'enquête ne tardera pas à établir.

UNE TEMPÊTE. — Périgueux, 22 janvier. — Depuis trois jours, une sorte d'ouragan violent, avec accompagnement nocturnes, souffle sur toute notre région.

Cette nuit, la tempête a atteint son maximum d'intensité. Dans la campagne et sur les routes, des arbres sont renversés, des toitures, des murs sont démolis, etc. En ville, quelques réverbères sont cassés.

Ce matin, à sept heures, il y a eu, comme en été un orage avec coups de tonnerre et éclairs se succédant rapidement.

La grêle est tombée à plusieurs reprises.

Nouvelles Étrangères

BERLIN PORT DE MER

Berlin, 22 janvier. — Berlin va devenir port de mer. L'ingénieur Schenck a été autorisé à faire toutes les études et travaux préparatoires pour l'établissement d'un canal qui relie Berlin à la mer Baltique par Stettin.

La Loi contre les socialistes au Reichstag

Berlin, 22 janvier. — Le Reichstag vient d'entamer la discussion générale de la loi contre les socialistes.

Le prince de Bismarck, attendu demain, interviendra certainement dans le débat.

La Politique de Bismarck

Une nouvelle à sensation

Londres, 22 janvier. — Le *New York Herald*, dans son édition de Londres, vient de publier, au sujet de la politique étrangère du prince de Bismarck, une correspondance à sensation qui mérite d'être signalée, ne fût-ce qu'à titre de curiosité. C'est une communication émanant de Constantinople et attribuant à M. de Bismarck des machiavélisme bien compliqués. Suivant le correspondant du *Herald* à Stamboul, M. de Bismarck s'efforcerait depuis 1885 de pousser l'Angleterre à une lutte contre la Russie, tout en amoindrissant secrètement à la flotte anglaise des obstacles qui paralyseraient son action. Lors de l'incident de Penjdeh, alors qu'une guerre entre la Russie et l'Angleterre parut un moment imminente, M. de Bismarck aurait vivement engagé la Turquie à refuser, en cas de conflit, à la flotte anglaise le libre passage du détroit des Dardanelles, seul point par lequel l'Angleterre puisse efficacement attendre et frapper les forces moscovites. Cette attitude de l'Allemagne était compromettante pour l'Angleterre, puisque la direction du Foring office était alors aux mains de M. Gladstone.

M. de Bismarck y aurait secrètement persisté après l'avènement du cabinet Salisbury, qui, à entendre les organes berlinois, devait amener une évolution complète dans la politique allemande à l'égard de la Grande-Bretagne. Lors des événements bulgares qui se dénouèrent par l'abdication du prince Alexandre, M. de Bismarck aurait instigué l'Angleterre et l'Autriche à se liguer contre la Russie, tout en continuant à engager la Porte à fortifier les Dardanelles et à en refuser le passage en cas de guerre.

Et lord Salisbury serait tombé dans ce piège, s'il n'avait en soin, au préalable, de sonder le terrain et de découvrir l'obstacle qui attendait les forces britanniques dans le détroit.

Le correspondant du *Herald*, n'indique pas les motifs qui auraient inspiré à M. de Bismarck cette politique à double face. Il insinue, il est vrai, que le chancelier a bien pu vouloir révéler l'impuissance de l'Angleterre à l'égard de la Russie, pour grossir l'importance et la puissance de l'Allemagne.

L'AGITATION SOCIALISTE

Hambourg, 22 janvier. — Une grande réunion socialiste a été tenue à Hambourg, on a acclamé le candidat de Bebel qui a prononcé un discours très violent.

LE MINISTÈRE ESPAGNOL

Madrid, 22 janvier. — Au conseil de cabinet, présidé par M. Sagasta, les ministres se sont mis d'accord sur le programme qu'ils doivent exposer demain au Parlement. Le cabinet se présentera d'abord à la Chambre, puis au Sénat.

M. Sagasta donnera des explications sur la crise ministérielle et exposera le programme du gouvernement. Il acceptera l'interpellation annoncée sur sa politique. Le nouveau ministre des finances a fait siien le budget présenté par M. Gomales, et y introduisant quelques changements rendus nécessaires, mais au total il n'est pas modifié.

Les funérailles du duc d'Aoste

Turin, 22 janvier. — Les obsèques du duc d'Aoste ont été très imposantes et émouvantes. La bière était portée sur un affût de canon attelé de huit chevaux et précédée des délégations des corps militaires, suivie du roi, du kronprinz, des princes Jérôme, Victor, Louis Napoléon, du prince de Hohenzollern, du général Obell, des ministres, des autorités, des corporations et associations avec 200 drapeaux.

La foule était immense sur tout le parcours. Après l'absoute le cortège est allé à Superga, lieu d'inhumation.

DERNIÈRE HEURE

L'AFFAIRE GOUFFÉ

L'arrestation de Gabrielle B...

Paris, 22 janvier. — La police a arrêté Gabrielle B., la maîtresse d'Eyraud, l'assassin présumé de Gouffé.

Le juge d'instruction lui a fait subir un premier interrogatoire.

Paris, 22 janvier. — C'est exact, Gabrielle Bompard est entre les mains de la justice ; elle est venue elle-même se constituer prisonnière aujourd'hui à la préfecture de police.

LE Microbe de l'Influenza

La découverte du docteur Jolles

Nos lecteurs savent, d'après une dépêche que nous avons publiée hier qu'un médecin viennois, le docteur Jolles a découvert le bacille de l'influenza.

Ce savant s'était chargé d'examiner les expectorations des malades. Il a été surpris d'observer que, pendant l'épidémie, les crachats contenaient une grande quantité de capsules semblables aux bacilles de la pneumonie découverts par le docteur Friedlander.

Guidé par la similitude de ces micro-organismes qui se retrouvent aussi dans les sédiments urinaires des personnes attaquées par l'influenza, ce qui n'avait pas encore été observé, le docteur Jolles a attiré l'attention des médecins sur la possibilité d'une apparition subséquente de pneumonie.

Ensuite il a établi une culture de ces microbes retirés de ces expectorations et de ces urines. Au bout de quatre jours, des colonies s'étaient formées, semblables au « spreuz » du docteur Friedlander : elles apparaissent, sur une plaque de gélatine, comme des corps arrondis bien limités, jaunâtres et de grain

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 83

LA PETITE MIONNE

TROISIEME PARTIE

LA MAIN CACHÉE

— Espoir chimérique, dit-elle ; va, quand un père et une mère abandonnent leur enfant, c'est qu'ils ne l'aiment point et n'en veulent point. Aussitôt née, mon père et ma mère se sont débarrassés de moi ; ils m'ont jetée dans la vie, loin d'eux, comme une chose horrible ou nuisible dont on ne peut supporter la vue. C'est bien fini, va, et en admettant qu'ils me soient pas morts, il y a longtemps qu'ils ne pensent plus à moi. — Y ont-ils seulement pensé ? et si tu les retrouvais il est probable qu'ils ne voudraient pas me reconnaître.

Mais quand même, est-ce qu'ils oseraient dire à celui qui m'adoptée, qui m'a élevée, qu'il a eu tort, qu'il n'avait pas le droit de me donner pour mari Georges Ramel, que j'aime ?

— Peut-être, en effet, ne me feraient-ils aucun reproche ; mais je te le répète, ma chérie, en cette circonstance, je ne prends conseil que de ma conscience et je ne ferai point ce qu'elle me défend.

— Alors, dit Mionne, devenue pâle et toute tremblante, parce que tu as des scrupules exagérés, je n'ose pas dire ridicules, tu veux que je sois malheureuse ?

— Tu sais bien le contraire.

— Je serai malheureuse, te dis-je.

— Mionne !

— Et tu verras, je mourrai de douleur !

— Mon enfant, ma chérie, ne me parle pas ainsi !

Mionne était haletante, prête à sangloter.

— Mionne, je t'en prie, calme toi et écoute-moi, reprit Mourillon ; je ne t'empêche pas d'aimer Georges Ramel, pas plus que je ne lui défends de t'aimer ; je ne m'oppose pas à votre mariage, je le retarde seulement, et c'est ce que j'ai dit à M. Ramel, comme je le dis à toi.

Les yeux humides de la jeune fille se fixèrent avec une surprise anxieuse sur ceux de son père adoptif.

— Dans quatre ans et quelques mois, tu seras majeure, continua Mourillon ; alors tu seras libre d'agir selon ta volonté, et, étant déchargé de ma responsabilité, tu pourras épouser M. Georges Ramel.

— Attendre quatre ans, ft Mionne d'une voix oppressée, je ne pourrai jamais.

— Mais qu'est-ce que c'est que cela, quatre ans, quand le temps passe si vite ?

La jeune fille hocha la tête.

— Oui, murmura-t-elle, le temps passe vite, et les jours de bonheur aussi !

Après un moment de silence, elle reprit :

— Je comprends pourquoi M. Georges s'en est allé sans m'avoir dit bonjour.

— Le brave garçon a compris que vous deviez être réservée vis-à-vis l'un de l'autre.

— Lui aussi m'aurait apprise que je suis seulement sa fille adoptive.

— Non, Mionne, je n'ai pas cru devoir lui faire connaître notre secret ; je pense que, sur ce point, nous devons garder le silence tant qu'on a nouvel ordre.

— Soit. Comment M. Georges l'a-t-il quitté ?

— Dame, comme on se quitte entre amis ; nous nous sommes serré la main.

— Il a dû trouvé satisfait des raisons que tu lui as données ?

— Pas trop. Tu vois, je ne veux pas mentir.

— Était-il triste, au moins ?

— Plus que triste, Mionne, le pauvre garçon était désolé.

— Désolé ! répéta la jeune fille.

— Oui, mais pas désespéré, puisque...

Oh ! la belle espérance, interrompit Mionne avec un accent singulier ; quatre ans, quatre ans !...

Elle ne put continuer, elle suffoquait.

Ses larmes jaillirent et elle éclata en sanglots.

— Mionne, ma chérie, mon enfant ! s'écria Mourillon éperdu.

Il l'attira sur ses genoux et, la tenant serrée contre sa poitrine, la berçant comme un enfant, pleurant aussi, il se mit à l'embrasser follement.

. . . . . .

Depuis qu'il avait quitté Laurence et Mme Violet, Alexis Mollin, jusque vers trois heures de l'après-midi, s'était promené à travers les rues de Paris, sans but, sans idée, comme un corps sans âme, n'ayant qu'une chose présente à l'esprit : son malheur.

N'ayant point senti qu'il avait faim, il avait oublié de déjeuner.

Le pauvre enfant. Pauteur acclamé ne trouvait plus qu'il fût un privilégié, et de nouveau il se disait ne sous une mauvaise étoile et se plaignait amèrement de sa déplorable destinée.

La pence de ses succès, de son triomphe ne réussissait pas contre sa douleur.

Mais y pensait-il seulement, à ses succès, à son triomphe ?

Cependant il se souvint qu'ayant promis à Georges de le voir dans l'après-midi, celui-ci devait l'attendre.

Alors il se dirigea en droite ligne vers le boulevard de Clichy.

Il trouva Georges assis sur son divan, la tête inclinée sur sa poitrine, roulant machinalement entre ses doigts la feuille de papier d'une cigarette dont les derniers brins de tabac tombaient sur le parquet. Arraché à ses sombres pensées, l'artiste releva la tête. En face l'un de l'autre, les deux amis se regardèrent et ils eurent le même mouvement de surprise.

— Comme tu as fait triste, Alexis, dit Georges ; qu'as-tu donc ?

— Il me semble que toi-même, Georges, tu n'as pas l'air bien joyeux ; qu'as-tu donc ?

Georges se dressa debout et, silencieusement, les deux amis se serrèrent la main.

— Eh bien ? fit Georges après un court silence.

— Eh bien ? fit Alexis.

Ils hochèrent la tête et, en même temps, chacun poussa un soupir.

Après un nouveau silence, Georges reprit :

— J'ai vu le père de Mionne.

— Ah !

— Je lui ai fait ma demande.

— Naturellement.

— Et il l'a repoussée.

— M. Mourillon te refuse sa fille ?

— Oui.

— Ah ça ! mais il est fou, ce vieux-là !

— Enfin, voilà.

— M. Mourillon trouverait-il, par hasard, que tu n'est pas un assez beau parti pour sa fille ?

— Non, il y a autre chose.

— Ta vérité ! Et cette autre chose ?

— Il ne veut pas marier sa fille avant qu'elle ait ses vingt et un ans accomplis.

— Mais c'est absurde !

— C'est, paraît-il, un serment qu'il a fait. Un serment ! Décidément, Georges, le pauvre homme est fou ! Et que vas-tu faire ?

— Rien.

— Comment, rien !

— Que voulez-vous que je fasse ? Je ne peux pas épouser Mionne sans le consentement de son père.

— C'est vrai, mais on peut revenir à la charge près de M. Mourillon et en avoir raison.

Georges secoua tristement la tête.

— Rien à faire, fit-il.

— Pourtant, Georges.

— M. Mourillon m'a parlé de façon à me faire comprendre qu'on ne le ferait pas revenir sur sa décision.

— Singulier entêtement !

— Je l'ai dit qu'il avait juré.

— Ah ! oui ; mais à propos de quoi l'a-t-il fait ce serment, bête comme celui de Jephté ?

— Il ne me l'a pas dit ; mais en me rappelant ses paroles, il m'est venu une pensée.

— Quelle pensée ?

— Eh bien, je crois qu'il y a dans le passé de M. Mourillon quelque gros mystère ?

— Et je crois, Georges, que tu as devine juste. Ah ! ça, mais il y a tout, dans ce passé, le mystère !

— Que veux-tu dire ?

— Ce que je veux dire, Georges ? je veux dire, que je suis aussi malheureux que toi ! Un mystère se met en travers de ton bonheur, un autre mystère, mêt obstacle au mien. Laurence ne veut pas de moi.

— Elle ne t'aime pas ?

— Si elle m'aime, et elle n'a pas craint de me le dire.

— Mais alors ?

La situation n'est pas la même, Alexis. Mille Laurence n'a pas de père, elle est libre.

— Est-ce que je sais, il y a le mystère, Georges, le mystère.

Mais enfin, que vous t'a-t-elle dit.

— Qu'elle ne pourrait pas être ma femme.

— Et puis ?

— Voilà tout. La conversation fut assez longue : à la fin, quelque, tout en larmes, angoissant, défaillante, prête à perdre connaissance, Laurence a été emmenée par Mme Violet, qui l'a mise au lit avec la fièvre.

— Mon pauvre Alexis !

— Mon pauvre Georges !

— Que vas-tu faire ?

— Comme toi, rien.

Et Alexis laissa échapper un soupir auquel un soupir de Georges répondit.

— Bien ! fit le poète, comme on peut compter sur des gens qui ne disent rien.

— Ah ! le bonheur est difficile à trouver ; ajouta le peintre.

— Est-elle assez bête, la vie !

Ils restèrent un moment silencieux, la tête baissée, les yeux mornes. Puis Alexis prit la main de Georges, la serra et se dirigea vers la porte.

— Tu me quittes ? fit Georges.

— Oui.

— Quand te reverrai-je ?

Alexis se retourna et revint rapidement sur ses pas.

Ah ! s'écria-t-il, est-ce que je pourrais vivre seulement vingt-quatre heures sans te voir ?

Ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre et tous deux se mirent à pleurer.

X

MAUVAISE HUMEUR D'ALEXIS MOLLIN

Alexis Mollin et Georges Ramel n'avaient pas oublié, dans leur chagrin, l'invitation que leur avait faite Mme Joramie, et qu'ils avaient acceptée.

D'abord, ils avaient eu l'intention d'écrire pour s'excuser, sous un prétexte quelconque ; puis, le réveil du quis as devaient pas se laisser écraser sous le poids de leur douleur, qu'il fallait, au contraire, qu'ils se donnassent du mouvement, qu'ils cherchassent des distractions.

— En effet, dans la situation d'esprit où ils se trouvaient, ils sentaient qu'il y avait nécessité de faire diversion à leurs pensées.

C'est le jeudi que Mme Joramie recevait.

A sept heures, les deux amis dînèrent ensemble chez Alexis, qui demeurait alors rue de Douai, où il avait loué un très bel appartement de garçon au premier étage.

A neuf heures et demie, ils étaient arrivés rue Racine, Georges et Alexis étaient debout pieds à terre devant la porte de l'hôtel du riche financier.

Un domestique, qu'on aurait parfaitement pu prendre pour un député, vêtu avec son habit, sa cravate blanche et ses gants beurre frais, annonça les deux amis. Il y avait personne dans le grand salon, bien qu'il fut magnifiquement éclairé ; mais dans le second salon, qui faisait suite au premier, et qui semblait en dépendre, car en large ouverture en séparait que par deux superbes et anciennes tapisseries des Gobelins, relevées pour la circonstance, deux ou quinze personnes étaient déjà réunies.

Souriante et gracieuse, comme toujours, Mme Joramie vint au-devant des deux amis, et c'est en les tenant par la main qu'elle les fit entrer dans le salon annexe et les présenta aux personnes présentes.

— Madame, auront-nous l'honneur de voir ce soir M. Joramie ? demande Alexis.

— Mon mari, monsieur Mollin, ah ! bien oui, mais on ne voit jamais ! Toujours occupé, comme la fameuse Mme Bandon.

Georges et Alexis sourient discrètement ; les autres crurent devoir rire, même un peu bruyamment.

Mme Joramie reprit :

— Un homme de finance, qui est avec cela député...

(*A suivre*) EMILE RICHEBOURG.